



Comité économique et social européen

# Politique européenne en faveur des PME

*"La politique en faveur de l'entrepreneuriat doit stimuler la création d'entreprises, sous toutes leurs formes. Il convient également d'encourager l'essor du travail indépendant et de l'artisanat, des professions libérales, des entreprises familiales, des coopératives et des entreprises sociales."*

Gonçalo Lobo Xavier, rapporteur de l'avis sur le thème "Raviver l'esprit d'entreprise en Europe"

## Introduction

Il est déjà largement reconnu que les petites et moyennes entreprises apportent une contribution essentielle pour assurer la reprise économique de l'Europe. Avec quelque 21 millions d'entités de taille modeste, qui représentent 98 % de l'ensemble de ses entreprises et emploient 87 millions de personnes, les PME forment la colonne vertébrale de l'économie de l'UE.

Le Comité économique et social européen s'emploie activement à inciter les institutions et les États membres de l'UE à soutenir davantage ce secteur, qui constitue un gisement de dynamisme et d'innovation.

Les initiatives récentes de la Commission européenne, telles que le plan d'action Entrepreneuriat 2020, vont dans la bonne direction. Toutefois, dans deux avis consacrés respectivement au thème "Raviver l'esprit d'entreprise en Europe" et au nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME), le CESE fait valoir que l'Europe doit s'atteler davantage encore à soutenir les petites entreprises novatrices, de toute nature, et à éliminer les obstacles qui empêchent certains groupes de la population, les femmes et les jeunes notamment, d'exploiter leur potentiel entrepreneurial.

## La politique de l'Union européenne

Dans ses deux programmes clés destinés à promouvoir une croissance durable et à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité – la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020 qui en a pris le relais –, l'UE a souligné l'importance du rôle joué par les PME dans la réalisation des objectifs économiques de l'Union. En 2008, la Commission a lancé le "Small Business Act pour l'Europe" (SBA), qui exhortait les États membres à "penser en priorité aux PME" et instaurait un cadre d'intervention européen pour favoriser le développement des PME. Un réexamen du SBA a été effectué en 2011 pour répondre à la crise économique; de nombreuses propositions du CESE ont été prises en compte à cette occasion.

Dans son rapport annuel sur les PME de septembre 2012, la Commission a souligné que les petites entreprises peinent encore à retrouver

leur niveau de performance d'avant la crise, même si l'on note parfois de fortes disparités suivant les États membres.

Le plan d'action Entrepreneuriat 2020, adopté en 2013, entend susciter un changement de paradigme dans la manière d'envisager les petites entreprises, en renforçant l'activité entrepreneuriale:

- par l'éducation et la formation,
- par la création d'un environnement favorable à l'épanouissement des PME,
- par le développement de modèles à suivre, afin d'atteindre des groupes sous-représentés dans la société.

## La position du CESE

Le CESE a déjà adopté plusieurs avis sur les PME. Récemment, il a ainsi abordé des thèmes comme l'entrepreneuriat social et l'entreprise sociale, le réexamen du Small Business Act (2011), l'accès aux financements, le programme COSME, les PME et leurs possibilités sur le marché mondial (2012), et la réglementation intelligente (2013).

Le réexamen du SBA a été décrit par le rapporteur de l'avis y afférent, M. Ronny Lannoo, comme "une nouvelle étape décisive dans la reconnaissance politique des PME et, surtout, des microentreprises". Le CESE a néanmoins critiqué tant les États membres que l'UE elle-même pour leur incapacité à mettre en œuvre, dans la législation et le processus décisionnel, le principe de la "priorité aux PME".

## Créer un environnement plus favorable aux PME

### 1. Réglementation intelligente

Les contraintes administratives exercent une charge disproportionnée sur les petites entreprises, et, tout particulièrement, sur les microentreprises. "Le CESE soutient l'objectif de la Commission de placer la **réglementation intelligente** en tête de ses priorités", a déclaré le corapporteur de l'avis sur ce thème, M. Brendan Burns.

L'empilement de règles ponctuelles est susceptible d'alourdir encore les charges administratives et de les rendre ingérables. En vertu du principe "une fois seulement", il devrait être de règle qu'on ne demande pas aux entreprises de fournir plusieurs fois les mêmes informations.

Le CESE souhaite que soit prorogé le mandat du groupe de haut niveau, dit "groupe Stoiber", qui a été institué en 2007 par la Commission afin d'émettre des conseils sur la réduction des charges administratives pour les entreprises et dont les travaux devraient s'achever en 2014.

**"Le CESE plaide pour l'octroi d'un nouveau mandat au "groupe Stoiber", qui s'étendrait jusqu'en 2020, et lui confierait le soin de suivre et de mettre en œuvre les politiques ciblant particulièrement les microentreprises et petites entreprises."**

Anna Maria Darmanin, rapporteure de l'avis sur la réglementation intelligente

Le CESE se félicite de l'introduction d'un tableau de bord annuel concernant les PME et de l'obligation d'informer les parties prenantes des initiatives à venir, mais appelle à une consultation plus large et à un dialogue structuré concernant les PME. Il est également favorable au bilan régulier de la qualité des politiques élaborées en faveur des PME, dans le cadre du nouveau programme "Pour une réglementation bien affûtée" ("REFIT"). Le CESE invite la Commission à lancer dès que possible de nouveaux bilans de qualité, en accordant la priorité à ceux concernant les dix textes réglementaires considérés comme les plus contraignants, tels qu'ils sont présentés dans sa communication sur la réglementation intelligente appliquée aux PME.

Les États membres devraient également adopter des mesures de simplification. Le Comité les exhorte par conséquent à procéder à des échanges de bonnes pratiques en matière de réglementation intelligente, afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et de faciliter la vie des PME.

## 2. Promouvoir une culture de l'esprit d'entreprise

Enfin, l'Europe doit développer un nouvel **esprit d'innovation**, apte à créer des conditions favorables pour la prochaine génération de jeunes entrepreneurs. Ce mouvement devrait être lancé dès le niveau scolaire, où les professeurs devraient encourager la créativité des enfants. Constituer une équipe d'"ambassadeurs de l'esprit d'entreprise" pourrait également concourir à transformer la perception qu'en a la société. Le CESE déplore l'opprobre attaché à l'entreprise qui fait "faillite".

Il invite la Commission à déclarer une des prochaines années "Année européenne de l'entrepreneuriat" et à instaurer une "Journée européenne de l'entrepreneuriat".

Le Comité souligne que l'UE et les États membres doivent coopérer de manière cohérente, en collaboration avec les organisations professionnelles, et appelle à échanger les meilleures pratiques, à introduire des actions de tutorat et de parrainage, et à mettre en place des formations pour les législateurs nationaux.

## 3. Accès aux financements

Pour se développer, les PME ont besoin de ressources. Alors que dans nombre de pays de l'UE, les banques sont réticentes à accorder des crédits, pourtant indispensables, il est nécessaire de développer d'autres formes de **financement novateur**, parmi lesquelles figurent notamment les banques coopératives et sociales et les instruments de capital hybride, qui font intervenir de nouveaux systèmes tels que le financement participatif.

Le CESE souligne aussi qu'il est nécessaire d'affecter des ressources de l'UE à la mise en œuvre du plan d'action 2020, notamment dans le cadre des Fonds structurels. Dans son avis sur l'accès aux financements, il a salué les propositions de la Commission visant à harmoniser les opérations transfrontalières de capital-risque et lui a demandé de mettre en place de nouveaux instruments financiers répondant aux besoins des PME, tels que le "financement mezzanine".

## 4. Promouvoir de nouvelles formes d'entreprise

En matière de PME, aucune approche fondée sur un modèle uniforme n'est opportune, puisqu'elles présentent des tailles et des configurations très variées. Depuis les autoentreprises jusqu'aux coopératives et aux entreprises sociales, toutes peuvent jouer un rôle pour redynamiser l'économie de l'UE.

Le CESE se félicite de cette **diversité** et appelle à adopter des mesures pour encourager certains groupes à devenir entrepreneurs ou autoentrepreneurs, qu'il s'agisse des demandeurs d'emplois, des femmes, des jeunes, des travailleurs âgés, des immigrés ou encore des personnes handicapées. Cette démarche pourrait contribuer à réduire le taux de chômage alarmant des jeunes, qui se situe à près de 25 % dans l'UE.

Le Comité reconnaît que l'entrepreneuriat n'est pas une panacée, mais fait observer qu'il peut contribuer à changer les comportements, à amorcer un virage vers une culture de l'innovation et à améliorer la recherche de nouvelles perspectives en matière de connaissances et d'activités, avec pour point de mire la croissance durable et le bien-être social.

## Informations complémentaires:

- **CESE:** [www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.entreprises-and-industry-sme](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.entreprises-and-industry-sme)
- **Un «Small Business Act» pour l'Europe:** [http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm)
- **Plan d'action Entrepreneuriat 2020:** [http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/entrepreneurship-2020/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/entrepreneurship-2020/index_en.htm)
- **Rapport annuel sur les PME de l'Union européenne:** [http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/files/supporting-documents/2012/annual-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/files/supporting-documents/2012/annual-report_en.pdf)
- **Pour une réglementation de l'UE bien affûtée ("Programme REFIT"):** [http://ec.europa.eu/governance/better\\_regulation/documents/com\\_2013\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/governance/better_regulation/documents/com_2013_fr.pdf)